



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/243

Dispositif Pass Culture et Invitations pour la saison 2014-2015 - Approbation d'une convention type de partenariat entre la Ville de Lyon et les structures et établissements culturels partenaires

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/243 - DISPOSITIF PASS CULTURE ET INVITATIONS POUR LA SAISON 2014-2015 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LES STRUCTURES ET ETABLISSEMENTS CULTURELS PARTENAIRES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Afin de donner la possibilité aux nouveaux étudiants de découvrir l'offre culturelle proposée à Lyon tout au long de l'année, la Ville de Lyon offre aux étudiants des places de spectacle à tarif préférentiel avec le Pass Culture et des places gratuites tout au long de la saison artistique 2014-2015.

Le **Pass Culture étudiant** : ce dispositif permet aux étudiants d'assister à 4 spectacles différents pour un montant total de 16 euros. Les étudiants peuvent ainsi choisir les 4 spectacles dans la saison artistique de 41 structures et établissements culturels de l'agglomération, partenaires de cette opération, bénéficier d'un tarif privilégié sur tous les spectacles du Festival «les Nuits Sonores».

Chaque structure ne peut être fréquentée qu'une fois par saison avec un même Pass Culture. Deux Pass Culture maximum sont vendus par étudiant pour la saison culturelle de l'année universitaire.

Ce dispositif a pour objectif de faire découvrir les différents établissements culturels de l'agglomération aux étudiants et de fidéliser ainsi de futurs spectateurs.

Le Pass Culture a été mis en place en 1998 et rencontre un succès croissant auprès des étudiants. Afin de formaliser ce partenariat, il est proposé de mettre en place une convention type de partenariat entre la Ville de Lyon et les structures et établissements culturels adhérant à ce dispositif.

Les partenaires du Pass Culture sont les structures et établissements culturels suivants :

- Célestins Théâtre de Lyon ;
- Auditorium / Orchestre National de Lyon ;
- Opéra National de Lyon ;
- Maison de la Danse ;
- Théâtre de la Croix-Rousse ;
- TNP Théâtre National Populaire ;
- Institut Lumière ;
- Théâtre des Marronniers ;
- Espace Gerson ;
- Complexe du Rire ;

- Théâtre Les Ateliers ;
- Espace 44 ;
- Théâtre des Clochards Célestes ;
- Nouveau Théâtre du 8^e ;
- Les Subsistances ;
- TNG Théâtre Nouvelle Génération ;
- les Nuits Sonores ;
- Théâtre de l'Elysée ;
- Le Périscope ;
- Ensemble 7^e Sens (JP Dubor) ;
- Théâtre Le Guignol de Lyon Collectifzonzons ;
- Café Théâtre le Repaire de la Comédie ;
- Théâtre de l'Iris ;
- Le Marché Gare ;
- Le Rideau Rouge ;
- Le Boui Boui ;
- L'épicerie moderne ;
- Compagnie CALA ;
- Théâtre Théo Argence ;
- Théâtre de la Renaissance ;
- Le Clacson ;
- Le Nombriil du Monde ;
- A Thou Bout d'Chant ;
- Théâtre du Carré 30 ;
- Piano à Lyon ;
- Le Théâtre du Point du Jour.

Nouveaux :

- La Comédie Odéon ;
- Médiatone ;
- Le Sucre ;
- Le Théâtre de Vénissieux ;
- Le Café Théâtre « les Tontons Flingueurs » ;
- Théâtre du Petit jeu de Paume.

Le dispositif mis en place est le suivant :

Il est proposé de vendre 5 500 Pass Culture au prix de 16 euros l'unité pour 4 places de spectacles, du lundi 8 septembre 2014 au mardi 31 mars 2015 dans les points de vente suivants :

- à la Maison des étudiants de Lyon, 25 rue Jaboulay à Lyon 7^e ;
- au CROUS de Lyon Saint-Etienne, 59 rue de la Madeleine à Lyon 7^e ;
- dans les services culturels des Universités (Lyon 1, Lyon II, Lyon III, INSA) et auprès des bureaux des élèves des établissements d'enseignement supérieur de Lyon ;
- au CRIJ de Lyon.

200 Pass Culture gratuits feront l'objet d'une opération promotionnelle, auprès, notamment des étudiants internationaux et nouveaux arrivants.

Afin de donner la possibilité de découvrir gratuitement l'offre culturelle lyonnaise du spectacle vivant, la Ville de Lyon offre aux étudiants 970 places de spectacle dans les établissements culturels partenaires du Pass Culture et ce, dans la limite de 20 places par établissement, dont 50 places pour la Biennale de la Danse et 100 places pour les « Nuits Sonores » et European Lab (conférences). Les invitations seront attribuées via le site web www.lyoncampus.fr.

La Ville de Lyon s'engage à rembourser à hauteur de 11,50 euros TTC chaque coupon présenté par les structures et établissements culturels partenaires.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. M. le Maire est autorisé à mettre en place le dispositif de vente du Pass Culture et d'offre de places de spectacle aux étudiants, pour l'accès aux spectacles dans les structures et établissements culturels partenaires de l'opération.

2. Les structures et établissements partenaires du Pass Culture et/ou des invitations de *Lyon Campus.fr* sont les suivants : les Célestins Théâtre de Lyon, l'Auditorium / Orchestre National de Lyon, Opéra National de Lyon, Maison de la Danse, Théâtre de la Croix-Rousse, TNP Théâtre National Populaire, Institut Lumière, Théâtre des Marronniers, Espace Gerson, Complexe du Rire, Théâtre Les Ateliers, Espace 44, Théâtre des Clochards Célestes, Nouveau Théâtre du 8^e, les Subsistances, TNG Théâtre Nouvelle Génération, les Nuits Sonores et European Lab, Théâtre de l'Elysée, le Périscope, Ensemble 7^e Sens (JP Dubor), Théâtre Le Guignol de Lyon Collectifzonzons, Café Théâtre le Repaire de la Comédie, Théâtre de l'Iris, le Marché Gare, le Rideau Rouge, le Boui Boui, l'épicerie moderne, Compagnie CALA, Théâtre Théo Argence, Théâtre de la Renaissance, le Clacson, le Nombril du Monde, A Thou Bout d'Chant, Théâtre du Carré 30, Piano à Lyon, Médiatone, le Sucre, le Théâtre de Vénissieux, le café Théâtre « Les Tontons Flingueurs », le Théâtre du Point du Jour, la Comédie Odéon, le Théâtre du Petit Jeu de Paume.

3. La convention type de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et les structures et établissements culturels précités est approuvée. Le Théâtre des Célestins et l'Auditorium/Orchestre National de Lyon sont des structures qui font partie de la Mairie de Lyon. Il n'y a donc pas de convention à établir avec ces deux établissements.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5. Le dispositif adopté de vente du Pass Culture et d'offres de places de spectacle aux étudiants est le suivant :

✓ **Pour le Pass Culture :**

• 5 500 Pass Culture sont vendus au prix de 16 euros l'unité pour 4 places de spectacle, et à la condition de deux Pass Culture maximum par étudiant, du lundi 8 septembre 2014 au mardi 31 mars 2015, aux points de vente suivants :

- à la Maison des étudiants de Lyon, 25 rue Jaboulay à Lyon 7^e ;
- au CROUS de Lyon Saint-Etienne, 59 rue de la Madeleine à Lyon 7^e ;
- dans les services culturels des Universités (Lyon 1, Lyon II, Lyon III, INSA) et auprès des bureaux des élèves des établissements d'enseignement supérieur de Lyon ;
- au CRIJ de Lyon.

• Les Pass Culture seront remboursés à hauteur de 11,50 € TTC par coupon spectacle utilisé, aux établissements culturels partenaires suivants : Opéra National de Lyon, Maison de la Danse, Théâtre de la Croix-Rousse, TNP, Institut Lumière, Théâtre des Marronniers, Espace Gerson, Complexe du Rire, Théâtre Les Ateliers, Espace 44, Théâtre des Clochards Célestes, Nouveau Théâtre du 8^e, les Subsistances, Théâtre Nouvelle Génération, Théâtre de l'Elysée, le Périscope, Ensemble 7^e Sens (JP Dubor), Théâtre Le Guignol de Lyon Collectif Zonzons, Café Théâtre Le Repaire, Théâtre de l'Iris, le Marché Gare, le Rideau Rouge, le Boui Boui, l'Epicerie moderne, Compagnie CALA, Théâtre Théo Argence, Théâtre de la Renaissance, le Clacson, le Nombril du Monde, A Thou Bout d'Chant, Théâtre du Carré 30, Piano à Lyon, Médiatone, le Sucre, le Théâtre de Vénissieux, le café Théâtre « Les Tontons Flingueurs », le Théâtre du Point du Jour, Comédie Odéon, le théâtre du Petit Jeu de Paume et à l'Association ARTY FARTY pour le festival des Nuits Sonores.

En contrepartie, l'Association Arty Farty s'engage à appliquer une réduction pour un montant de 11,50 euros, valable sur la programmation des Nuits Sonores, en échange d'un coupon Pass Culture par l'utilisateur.

Pour l'Auditorium / ONL et le théâtre des Célestins, ces remboursements seront effectués sous forme de virement de compte à compte.

• 200 Pass Culture seront distribués gratuitement auprès des étudiants internationaux et nouveaux arrivants.

✓ **Pour les Invitations à des spectacles :**

970 places gratuites de spectacles seront attribuées aux étudiants par la Ville de Lyon via le site web www.lyoncampus.fr, en partenariat avec les établissements culturels participant à l'opération, y compris les Nuits Sonores et la Biennale de la Danse, sur présentation de l'invitation.

Les places seront remboursées à hauteur de 11,50 € TTC l'une, si elles sont utilisées dans l'un des établissements culturels partenaires de l'opération.

6. La dépense en résultant pour le Pass Culture et les invitations de spectacles sera prélevée sur le programme UNIVRECHAC, opération PASSVE, ligne de crédit 45301, nature comptable 6288, fonction 023.

7. La recette liée à la vente des Pass Culture sera réalisée sur le programme UNIVRECHAC, opération PASSVE, ligne de crédit 45302, nature comptable 7062, fonction 023.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA